

Paris, le 22 novembre 2001

Monsieur le Président,

La Mission d'information que vous avez bien voulu conduire a accompli un travail qui fait honneur au Parlement français.

Pendant plusieurs mois, avec mon excellent collègue François Lamy, j'en ai été le co-rapporteur. L'ensemble du rapport paraît traduire, de façon très dense, méticuleuse, approfondie, le sentiment des personnes entendues et, naturellement, celui des membres de la Mission.

Sur deux points néanmoins, je souhaite indiquer publiquement mon désaccord avec les dernières pages du rapport, c'est à dire avec sa conclusion :

- A. le rôle de la France ;**
- B. la responsabilité du Général Janvier.**

A. Il ne me semble pas possible d'affirmer que :

*« La France reste directement visée... » ;*

*« La France n'est, pas moins que d'autres, responsable de la chute tragique de Srebrenica... » ;*

*« Srebrenica... est aussi un échec de la France... » ;*

*« La France ne s'est pas donnée tous les moyens de mener à bien sa mission sur le terrain... ».*

Ces observations -- en forme de conclusion -- ne rendent pas compte (même si cela est souligné par ailleurs) de l'immense effort humain consenti par notre pays et par ses soldats. La France ne peut, à elle seule, être considérée comme responsable -- ce serait un paradoxe -- d'une machinerie internationale (ONU et OTAN) qui a utilisé nos moyens nationaux -- plusieurs milliers d'hommes -- sans leur garantir l'efficacité requise.



**Monsieur François Loncle**

Président de la Commission des Affaires Etrangères

Président de la Mission d'information sur le massacre de Srebrenica

Assemblée Nationale

Les règles juridiques, les chaînes de commandement, l'obligation constante du compromis au sein du Conseil de Sécurité, la nécessaire attention portée aux risques de représailles, ont entravé l'exceptionnelle volonté et le courage constant de nos militaires sur le terrain.

Que la France ait protégé sans relâche – et avec succès – les deux seules zones de sécurité qui lui avaient été confiées (sur six zones créées par l'ONU), Bihac et Sarajevo, est à soi seul un motif de grande fierté pour notre pays.

**B.** La référence constante, dans la conclusion, à la responsabilité du Général Janvier, ne me semble pas, non plus, conforme à une réalité beaucoup plus complexe, toujours difficile à mesurer lorsque l'on juge de loin et avec le recul du temps une décision opérationnelle.

Il ne me semble pas exact d'affirmer par exemple que :

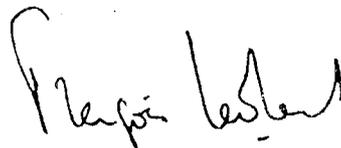
« *Le Général Janvier aurait dû déclencher l'appui aérien...* » (au nom de quelles règles ?) ; qu'il aurait commis « *des erreurs d'appréciation, des erreurs manifestes de jugement...* » ; qu'il se serait complu dans des « *atermoiements...* », etc...

La Mission d'information ne peut – me semble-t-il – sans compétence militaire précise, porter de tels jugements sur l'utilisation d'une arme aérienne dont certains aviateurs eux-mêmes contestent la pertinence dans les circonstances évoquées.

J'assume naturellement la responsabilité de la nomination du Général Janvier, officier exemplaire, qui a donné, dans la gestion de cette crise tragique, le meilleur de ses compétences et de sa volonté.

Faire de cet officier général le responsable opportun, commode, d'un enchaînement de faits contradictoires, de règles internationales confuses, d'objectifs mal définis, me paraît une erreur d'analyse, sans doute une faute, à laquelle je ne peux m'associer.

En vous priant de bien vouloir rendre publique, par le moyen qui vous conviendra, cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments de grande considération.





**René ANDRÉ**  
*Député de la Manche*

PARIS, le 22 Novembre 2001

Monsieur le Président.

La Mission d'information sur les événements de Srebrenica vient d'achever ses travaux ; j'ai eu l'honneur de succéder, au poste de rapporteur, à Monsieur François Léotard.

Comme Monsieur Léotard, je souhaite faire part de mon désaccord sur deux points de la conclusion :

- A titre d'exemple, des phrases telles que : « *La France reste directement visée...* » ; « *La France n'est, pas moins que d'autres, responsable de la chute tragique de Srebrenica...* » ; « *Srebrenica... est aussi un échec de la France...* » ; « *La France ne s'est pas donnée tous les moyens de mener à bien sa mission sur le terrain...* », ne reflètent pas les faits tels que notre Mission a pu les établir.

Ces appréciations ne rendent pas compte de la dimension de l'engagement de la France et de ses militaires.

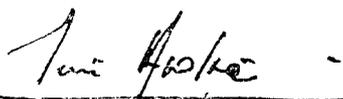
Les contraintes juridiques de l'ONU, la complexité des chaînes de commandement, la nécessité permanente des compromis au sein du Conseil de Sécurité, les risques constants de représailles, ont incontestablement limité les initiatives que nos militaires auraient pu prendre sur le terrain s'ils avaient eu à agir dans un autre cadre.

Comment ne pas souligner que la France a protégé sans relâche —et avec succès— les deux seules zones de sécurité qui lui avaient été confiées, à savoir Bihac et Sarajevo ?

- Par ailleurs, les critiques contre l'action du général Janvier ne prennent pas en compte une réalité beaucoup plus complexe, toujours difficile à mesurer lorsque l'on juge de loin et avec le recul du temps une décision opérationnelle.

Enfin, je veux croire que les États concernés mettent tout en œuvre, et continueront à mettre tout en œuvre pour arrêter Karadzic et Mladic.

En vous priant de bien vouloir joindre cette lettre au Rapport, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

  
René ANDRÉ

Monsieur François LONCLE  
Président de la Commission des Affaires étrangères  
Président de la Mission d'information sur le massacre de Srebrenica  
ASSEMBLÉE NATIONALE